

Extraits de la séance du conseil communal du 9 septembre 2024

Présences : Malherbe M., bourgmestre, Toussaint A., Krier H. et Reiland M., échevins, Bemtgen F., Caldarella Weis M., Costa N., Feller-Wilmes J., Krier M., Marques D., Miny R., Prickaerts P. et Vullers W., conseillers, Allard J., secrétaire adjoint.

Absence (exc.) : Kass F., conseiller

Vote par procuration : Kass F. a donné procuration à Malherbe M.

À huis clos :

Nomination définitive d'un fonctionnaire communal

Le conseil communal décide à l'unanimité de nommer définitivement la dame Laurence Habscheid, domiciliée à Mertzig, au poste d'agent du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, sous le statut du fonctionnaire communal auprès de la commune de Mersch avec effet au 1^{er} novembre 2024.

Nomination provisoire d'un fonctionnaire communal

Le conseil communal décide à l'unanimité, en présence de 4 candidatures, de nommer provisoirement le sieur Bob Bichel, domicilié à Vichten, au poste d'agent dans le groupe de traitement B1, sous-groupe technique, sous le statut du fonctionnaire communal pour les besoins du service technique.

Nomination définitive d'un fonctionnaire communal

Le conseil communal décide à l'unanimité, en présence de 6 candidatures, à l'unanimité des de nommer définitivement le sieur Luc Scholtes, domicilié à Brouch, au poste d'agent dans le groupe de traitement B1, sous-groupe technique, sous le statut du fonctionnaire communal pour les besoins du service technique.

En séance publique :

Dénomination d'une rue dans la commune de Mersch.

Le conseil communal retient la dénomination de la rue suivante sur le territoire de la commune de Mersch :

Dénomination officielle	Inscription panneau
Schlasspesch	Schlasspesch

Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier à Reckange

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet d'aménagement particulier concernant la modification ponctuelle p.a.p. « Viischt Gewan, phase 2 » portant sur des fonds sis dans la section F de Reckange, au lieu dit « Rue Marcel Erpelding », présenté par le bureau E-cone S.à r.l. de Mersch pour le compte de l'Administration communale de Mersch.

Adaptation de diverses infrastructures au parc communal à Mersch

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis relatif à l'adaptation de diverses infrastructures au parc communal à Mersch au montant total de 335.000,00 € TTC.

Fixation de la répartition du supplément de congé politique

Le conseil communal décide à l'unanimité de répartir les 15 heures de congé politique supplémentaires parmi les membres du conseil communal de la manière suivante :

- M. Toussaint Abby (délégué auprès du SIDERO) : 4 heures/semaine ;
- M. Reiland Michel (délégué auprès du SICONA-Centre) : 4 heures/semaine ;
- M. Marques Daniel (délégué auprès du SIDEC) : 3 heures/semaine ;
- Mme Feller-Wilmes Joëlle (délégué auprès du SEC) : 1,5 heure/semaine ;
- M. Prickaerts Pierre (délégué auprès du SIGI) : 1,5 heure/semaine ;
- M. Kass Fränz : 0,5 heure/semaine ;
- M. Costa Nelson : 0,5 heure/semaine.

Modification des tarifs du Centre Aquatique Krouneberg

Le conseil communal décide à l'unanimité d'arrêter comme suit le **Chapitre 823 : Droit d'entrée à la piscine :**

A) Tarifs d'entrée pour la piscine

- Adulte jusqu'à 1 heure : 6,00 €
 - Adulte jusqu'à 2 heures : 7,00 €
 - Adulte jusqu'à 3 heures : 7,50 €
- si dépassement le tarif journalier est applicable

- Adulte pour 1 journée entière : 9,00 €
 - Enfant 0-4 ans : gratuit
 - Enfant (4-15 ans) jusqu'à 1 heure : 4,00 €
 - Enfant (4-15 ans) jusqu'à 2 heures : 5,00 €
 - Enfant (4-15 ans) jusqu'à 3 heures : 5,50 €
- si dépassement le tarif journalier est applicable
- Enfant (4-15 ans) pour 1 journée entière : 6,50 €

Remise pour « familles avec au moins 2 enfants » :
10% sur tarif

remise pour « groupe avec au moins 4 personnes » :
10% sur tarif

« jour d'anniversaire » / sur présentation de la carte d'identité :
gratuit

B) Location de la piscine Krouneberg

- location pour classes scolaires/par heure et par unité de classe maximum 20 enfants avec maître-nageur : 200,00 €
- avec forfait minimal de : 400,00 €

- location pour associations/ 1/2 bassin ou bassin non nageur par heure : 165,00 €

C) Tarifs d'entrée pour le sauna et le wellness

- Adulte jusqu'à 3 heures : 20,50 €
- si dépassement le tarif journalier est applicable
- Adulte pour 1 journée entière : 22,50 €
- Enfant (4-15 ans) jusqu'à 3 heures : 11,00 €
- si dépassement le tarif journalier est applicable
- Enfant (4-15 ans) pour 1 journée entière : 15,50 €

Dans les tarifs prémentionnés l'entrée à la piscine est incluse.

- Utilisation du solarium/par période de 5 minutes : 7,50 €
- Utilisation de la cabine infrarouge par min. : 1,00 €

D) Location et cautionnement

- location serviette : 5,00 €
- cautionnement serviette : 35,00 €
- location peignoir : 8,00 €
- cautionnement peignoir : 75,00 €
- medium perdu : 20,00 €

E) Cours de natation et de fitness

- cours aquatique/gymnastique par trimestre : 120,00 € (2 heures de natation incluses)
- cours individuel gym/aqua 1 entrée : 15,00 €
- carte all in (tous les cours au choix) : 290,00 €
- carte à 10 points (cours été) : 130,00 €

F) Cartes de fidélité

Valeur de la carte	Prix de la carte		Remise accordée	
	association/société	particulier	association/société	particulier
50,00 €	42,50 €	47,50 €	15 %	5 %
100,00 €	85,00 €	90,00 €	15 %	10 %
250,00 €	212,50 €	220,00 €	15 %	12 %
400,00 €	340,00 €	340,00 €	15 %	15 %

Pour pouvoir bénéficier de la remise de 15 % les associations/sociétés doivent acheter des cartes de fidélité d'un montant total minimal de 500 € ;

G) Abonnement Piscine

Durée	Prix adulte	Prix enfant
1 mois	65,00 €	32,00 €
3 mois	140,00 €	74,00 €
6 mois	240,00 €	130,00 €
12 mois	390,00 €	210,00 €

H) Abonnement Sauna (entrée piscine incluse)

Durée	Prix adulte
1 mois	125,00 €
3 mois	280,00 €
6 mois	525,00 €
12 mois	840,00 €

Tous les prix de ce chapitre s'entendent TVA comprise.

Modification du budget ordinaire 2024

Considérant que certaines prévisions de recettes et de dépenses inscrites au budget de 2024 doivent être révisées, le conseil communal décide à l'unanimité de modifier le budget ordinaire de l'exercice 2024.

Approbation de déclarations de recette

Le conseil communal approuve à l'unanimité les déclarations de recette de l'exercice 2024 sur un montant total de 12.016.046,51 €.

Contrats, conventions et actes

Le conseil communal approuve à l'unanimité des membres votants :

- a) le compromis de vente du 19 août 2024 par lequel Monsieur Fernand Adolphe Ernest Straus de Pettingen cède à la commune de Mersch la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, au lieudit « Auf der Ondelsgriecht », contenant 34,90 ares moyennant le prix de 700 €/are → utilité publique: construction d'une route de substitution N7/CR123 entre Beringen et le « Mierscherbiert » ;
- b) le compromis de vente du 5 août 2024 par lequel le syndicat intercommunal ZAMID de Mersch cède à la commune de Mersch différentes parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mersch moyennant le prix de 500 €/are → utilité publique : construction d'une route de substitution N7/CR123 entre Beringen et le « Mierscherbiert » ;

- c) le compromis de vente du 5 août 2024 par lequel la dame Maria Josée Eltz de Schoenfels cède à la commune de Mersch la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section H de Schoenfels, au lieu-dit « Rue du Château », contenant 29 centiares sans paiement de soulte. Même que le terrain est évalué à 700 €/are, la partie venderesse renonce au paiement du prix de vente déclaré. En contrepartie, la Commune s'engage de faire construire, au profit du vendeur, un hangar → utilité publique : extension et réaménagement du bâtiment dit « ancienne école » à Schoenfels en salle de rencontre pour les associations locales ;
- d) le compromis de vente du 29 juillet 2024 par lequel le sieur Jean Paul Edouard Monen de Schouweiler cède à la commune de Mersch la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section A d'Essingen, au lieudit « Auf dem Berg », contenant 10,60 ares moyennant le prix de 1.800 € → utilité publique: maintien et protection d'un biotope existant ;
- e) la convention du 19 août 2024 entre la commune de Mersch et l'a.s.b.l. Valorlux concernant la prise en charge des coûts de collecte, de nettoyage, de transport et de traitement de certains produits en plastique ;
- f) la convention du 22 juillet 2024 entre la commune de Mersch et la société anonyme Om Klapp S.A. de Mersch concernant la réalisation du plan d'aménagement particulier « Hinter Grommesch » ;
- g) la convention du 15 juillet 2024 entre la commune de Mersch et la société à responsabilité limitée AEP Cessange S.à r.l. de Luxembourg concernant la réalisation d'un projet de construction comprenant des fonds sis dans la section F de Reckange, au lieudit « Rue Principale » ;
- h) la convention du 19 août 2024 entre la commune de Mersch et Monsieur Hamdija Rastoder de Bertrange concernant la réalisation d'un projet de construction comprenant des fonds sis dans la section D de Beringen, au lieudit « Rue de la Gare » ;
- i) la convention du 29 mai 2024 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, l'association Uelzechtall a.s.b.l. et les administrations communales de Bissen, Fischbach, Heffingen, Helperknapp, Lintgen, Lorentzweiler, Mersch, Nommern et de Steinsel relative au Club Senior / Club Aktiv Plus appelé « Uelzechtall » ;
- j) la concession funéraire au profit de la dame Suzanne Scholer de Rollingen pour un emplacement au cimetière de Mersch.

Circulation

Le conseil communal arrête à l'unanimité quelques modifications du règlement général de circulation de la commune de Mersch.

Vous pouvez consulter ledit règlement sur le site internet de la commune de Mersch (www.mersch.lu) **sous la rubrique Citoyens – règlements communaux.**

Le conseil communal édicte à l'unanimité les règlements de circulation temporaire suivant :

du 16 septembre 2024 au 31 juillet 2025, stationnement payant, parcmètre à distribution de tickets, dans l'Allée Agrocenter (CR183) à Mersch sur toute la longueur et des deux côtés, jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, excepté 10 heures ;

du 1^{er} janvier 2025 au 31 juillet 2025, Parking, complété 1) par un panneau additionnel portant le symbole du véhicule automoteur suivi de l'inscription « ≤ 3,5t » et 2) par un panneau additionnel 7b, parcage payant, parcmètre à distribution de tickets, dans la Rue de la Gare (CR183A) à Mersch, Parking Valfond/Fonderie, sur l'entièreté du parking à l'exception de 71 emplacements sur la partie antérieure, jours ouvrables, du lundi au samedi, de 8h00 à 18h00, max. 10 h ;

du 1^{er} janvier 2025 au 31 juillet 2025, Parking (E,23) complété par un panneau additionnel portant le symbole du véhicule automoteur suivi de l'inscription « ≤ 3,5t » dans la Rue de la Gare (CR183A) à

Mersch, Parking Valfond/Fonderie, sur 71 emplacements sur la partie antérieure.

Le conseil communal confirme à l'unanimité les décisions du collège des bourgmestre et échevins concernant les règlements de circulation temporaire et demande les approbations ministérielles requises.

Office social

Le conseil communal avise favorablement la décision de l'office social de Mersch prise dans sa séance du 12 juillet 2024 de nommer Madame Catarina da Vinha de Schieren au poste de receveur de l'office social Mersch.

Autorisation d'ester en justice

Le conseil communal autorise à l'unanimité le collège des bourgmestre et échevins à agir devant les juridictions compétentes :

- contre Monsieur Alpha DIALLO de Mersch afin d'entamer la procédure judiciaire en confirmation de la résiliation du contrat de bail à habitation et demande de déguerpissement des lieux (maison d'habitation et de commerce avec place sise à L-7556 Mersch, 3, Place Saint-Michel).
- contre Madame Elias GOMES MENDES de Mersch afin d'entamer la procédure judiciaire en confirmation de la résiliation du contrat de bail à habitation et demande de déguerpissement des lieux (maison d'habitation et de commerce avec place sise à L-7556 Mersch, 3, Place Saint-Michel).

Communications du collège des bourgmestre et échevins et questions des conseillers